



RESTAURATION FERROVIAIRE

CONVENTION COLLECTIVE

LA RESTAURATION FERROVIAIRE EN GREVE LES 24 ET 25 AVRIL 2019

La convention collective a pour vocation de déterminer le statut collectif des salariés d'une même branche d'activité et à régir la relation employeur/salarié. Elle complète et améliore le Code du travail par des dispositions propres au champ d'application concerné.

Depuis les lois EL KHOMRI, il a été prévu le regroupement de plus de 700 conventions collectives afin de n'en maintenir que 200, puis à peine 100 dans quelques années.

Si la convention collective régie les règles d'un secteur d'activité, il serait logique que le personnel de restauration ferroviaire soit affilié à la convention collective de la branche ferroviaire.

En effet, notre espace de travail c'est le ferroviaire et notre véritable patron c'est la SNCF. Cette même SNCF qui souhaiterait bien nous intégrer dans un équipage avec ses propres agents.

Mais bizarrement...

Si la SNCF n'hésite pas à rémunérer grassement des sociétés comme NEWREST, elle reste obsédée par le coût de la masse salariale du personnel de ses sous-traitants.

Comme la SNCF représente à elle seule 90% des employeurs du syndicat du transport ferroviaire (nommé UTP), elle a un pouvoir de vie et de mort sur nous.

Quant à NEWREST...

Nos dirigeants avides d'argent tels des ogres jamais rassasiés, comptent sur une baisse drastique de notre statut pour se partager avec la SNCF les économies ainsi réalisées.

Depuis son arrivée dans l'activité, NEWREST a explosé le taux d'intérim, jusqu'à 70% certains jours à FACILIT'RAIL.

Parallèlement il n'y a plus aucune embauche en CDI et pas plus de CDD car même ces derniers coutent plus chers que des intérimaires.

La logistique est laminée par une politique antisociale du groupe dont la dernière œuvre est la mise en place d'une mutuelle au rabais. L'attaque est aussi portée sur le service à bord avec la suppression des axes pour une optimisation des plannings. En clair on doit travailler plus.

La variable d'ajustement restant le salaire et le statut, il est facile de comprendre en quoi l'application d'une convention de la restauration de collectivités peut permettre aux différents prestataires et à la SNCF de faire de très grosses économies.

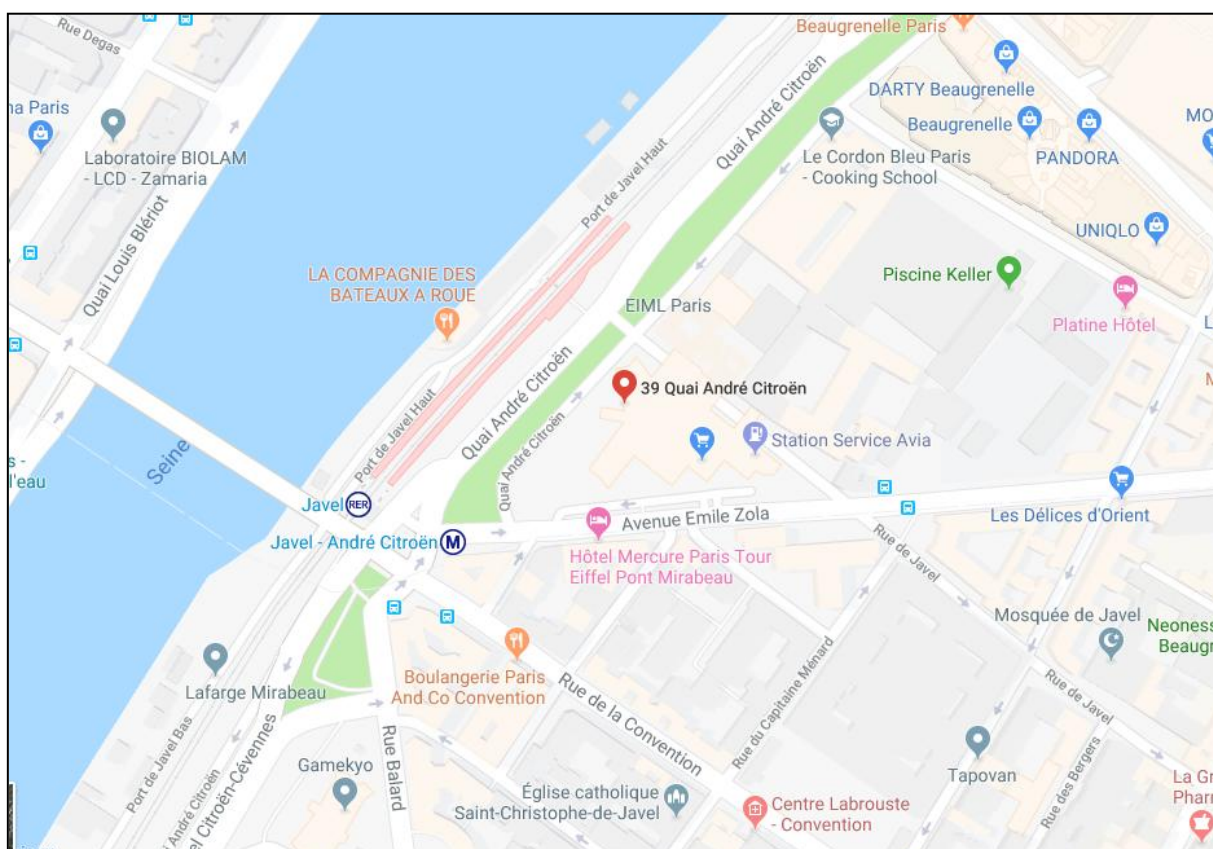
Quel serait alors l'intérêt des salariés de rester dans une activité ou les contraintes et la pénibilité du métier ne seraient plus compensées ?

La restauration ferroviaire n'est pas un job d'été mais un vrai métier, exercé par des personnels qualifiés.

Par notre unité et notre détermination, réaffirmons notre attachement aux métiers du rail et démontrons par notre mobilisation au ministère et au patronat notre volonté d'être intégré à la convention Collective de la branche ferroviaire.

GREVE GENERALE LES 24 ET 25 AVRIL 2019

**Rassemblement le 25 avril à 13h30
devant la Direction Général du Travail
39-43 Quai André Citroën 75015 Paris**



Intersyndicale Restauration Ferroviaire le 23 avril 2019